

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ANSE**

Séance du 18/07/2022

OBJET : Avenant n°1 des conventions de location des salles communales « le Caveau du Castel com, la Clairière et le p'tit Ansolia »

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 22

Nombre d'exprimés : 28

Date convocation 11/07/2022

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle ANSOLIA, le dix-huit juillet deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Étaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEMÉ, Marie-Hélène BERNARD, Karim MOYENIN OUARDI, Pascal ANTHOINE, Linda BEGGUI, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Fabrice MORICHON, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Céline BABUS, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN, Didier RICHERD

Procurations :

Claire ROSIER à Jean-Luc LAFOND
Emmanuelle SCHARFF à Liliane BLAISE
Roseline MHARI AGOURRAME à Ouda MECHAIN
Sandrine TROUSSIEUX à Nathalie HERAUD
Christophe DEBIZE à Linda BEGGUI
Alexis VERMOREL à Xavier FELIX

Excusé

Stéphane DUTHEIL

Géraldine BERNOLLIN Directrice Générale Adjointe des Services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Liliane BLAISE expose que l'avenant n°1 portera sur l'article II-2.

II - Dispositions relatives à la sécurité :

2 - Au cours de l'utilisation des locaux mis à sa disposition, l'organisateur s'engage :

- A contrôler les entrées et les sorties des participants aux activités considérées.
- A faire respecter les règles de sécurité des participants.
- ***Au cours de l'utilisation des locaux mis à sa disposition, l'organisateur s'engage à ne produire aucune nuisance sonore et à ne pas diffuser de la musique amplifiée à partir de 18 h.***

Les autres articles de la convention restent inchangés.

- Ouï l'exposé
- Après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents

1°) APPROUVE L'avenant n°1 des conventions de location des salles communales « le Caveau du Castel com, la Clairière et le p'tit Ansolia »

2°) AUTORISE Monsieur le Maire à la signer

3°) CHARGE Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Rendue exécutoire le
Par transmission en Sous-préfecture
et affichage en Mairie.

Le Maire
Daniel POMERET



Le secrétaire
Jeu